

9.II.1961

RESOLUTION

Le 8 Novembre 1961, l'opinion publique française apprenait avec une bouleversante émotion que deux jeunes noirs américains Samuel SHEPHERD et Walter LEE, avaient été sauvagement abattus à coups de revolver par le Sheriff de la ville d'GUSLIS ( Floride ).

L'affaire de ces deux jeunes noirs a débüté dans des conditions telles que le juge JACKSON de la Cour Suprême des U.S.A., ancien membre du Tribunal International de NUREMBERG, en a dénoncé il y a déjà quelques mois, les aspects racistes.

Aujourd'hui, ces deux jeunes gens sont victimes d'un crime abominable qui soulève la réprobation de tous les hommes épris de justice.

Si ce forfait raciste demeurait impuni, il servirait d'encouragement à de nouveaux meurtres.

Le Bureau National du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix, réuni le 9 Novembre 1961, tient à élever une solennelle protestation contre cet odieux assassinat dont le seul mobile est la haine aveugle, fruit de la propagande et de l'hystérie qui sévissent encore aux U.S.A.

Le Bureau National du M.R.A.P. dénonçant cette injure sans précédent à la justice, demande aux autorités américaines le châtiment exemplaire du criminel.

Il appelle tous les hommes de coeur à se joindre à lui pour protester et demander que justice soit faite.

LE SECRETARIAT DU M.R.A.P.

Paris, le 9 Novembre 1961

MOUVEMENT CONTRE  
LE RACISME, L'ANTISÉMITISME  
ET POUR LA PAIX

Paris, le 9/II/1951

SIÈGE :  
10, RUE DE CHATEAUDUN  
PARIS (IX<sup>e</sup>)

Tél. : TRU. 00-87

Monsieur le Rédacteur en chef,

Nous vous serons obligés de bien vouloir porter à la connaissance de vos lecteurs la résolution ci-jointe concernant l'assassinat des deux jeunes noirs Américains Samuel SEPHRED et Walter LEE.

L'émotion soulevée dans l'opinion publique par l'annonce de cet assassinat englobe tous les hommes épris de justice.

C'est pourquoi nous sommes convaincus que vous voudrez bien insérer dans les colonnes de votre estimé journal la position prise par notre Mouvement.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

LE SECRETARIAT

